

La publicité « de » la recherche en sciences sociales.  
Ce que chercher peut dire

Patrick CHASKIEL

Professeur des universités, Certop-CNRS, Université Paul Sabatier  
Toulouse III,  
FRANCE  
patrick.chaskiel@iut-tlse3.fr

**Résumé :** L'objectif de cet article est de montrer en quoi la complexité des rapports de la recherche en sciences sociales à la « publicité », c'est-à-dire à la sphère publique, détermine « ce que chercher peut dire ». Dans cette optique, on défendra l'idée que la publication ne peut se transformer en publicité qu'à la condition de créer une différence dans les pratiques sociales « ordinaires ». Il s'agit alors de voir en quoi et jusqu'à quel point un tel processus se heurte à des modes de fonctionnement non spontanément compatibles entre le système scientifique et l'espace public.

**Mots-clés :** recherche, publicité, espace public, compréhension, normativité

\*\*\*

*Publicity “of” research in Social Sciences. What research may say*

**Abstract:** This article aims to show how the complex relationships between social sciences research and “publicity” (Habermassian meaning) determine what researching may say. In this perspective, it is necessary to discuss the conditions in which publications can be transformed in publicity, i.e. by creating a difference in the ordinary social practices. Thus, it appears necessary to examine if and to what extent such a process can overstep two different modes of operating, in the scientific systems and in the public sphere.

**Keywords:** research, publicity, public sphere, understanding, normativity

\*\*\*

Dans la tradition des sciences sociales, considérées comme les sciences de la société, la question de savoir ce que chercher *peut* dire est souvent référée à des règles déontologiques ou à une nécessaire prise de distance, jugée scientifique, vis-à-vis des objets de recherche adoptés. De même cette question renvoie-t-elle souvent à l'engagement du chercheur dans les débats publics, apparaissant quitter une posture d'observateur pour devenir explicitement participant, au-delà d'une observation dont les enjeux sont limités aux cadres de l'interaction.

Par extension, cette question ne peut être déconnectée d'un clivage récurrent qui traverse les sciences sociales. Ce clivage est marqué par une distinction ou, parfois, une confrontation épistémologique entre deux postures concurrentes, non sans lien avec la « publicité » des sociétés modernes, c'est-à-dire la mise en public. La première relève d'une approche compréhensive / interprétative / explicative, allant jusqu'à une sociologie pure et simple, à la Max Weber, une sociologie des faits sociaux à la Durkheim, ou une théorie structuralo-fonctionnaliste à la Luhmann. Une seconde orientation renvoie à une théorisation normative prenant parti sur le sens de la société, qui s'étend, au moins, de Hegel à Habermas en passant, peut-être, par Marx<sup>1</sup> et qui détermine ce que la société doit être.

Dans cette perspective, on se propose de montrer que la complexité des rapports à la mise en public de la recherche en sciences sociales enveloppe « ce que chercher peut dire ». On soutiendra l'idée que la publication académique ne peut se transformer en publicisation qu'à la condition de créer une différence dans les pratiques sociales « ordinaires », ce qui se heurte à des modes de fonctionnement non immédiatement compatibles entre le système scientifique et l'espace public. La dimension publique des recherches peut alors être doublement discutée : selon que l'on se rapporte à une notion de public comme étant « l'accessible à tous » ou bien comme étant l'espace de formation des exigences universalisables (au sens habermassien du terme).

Pour tenir cette discussion, on suivra la distinction entre théories compréhensives et normatives, en défendant l'idée paradoxale que ces deux genres théoriques entretiennent certes un rapport différent à leur mise en public mais aussi que ce rapport au « public » soulève un problème identique : en quoi les sciences sociales sont-elles constituantes de la « publicisation » des objets auxquels elles se rapportent ?

---

<sup>1</sup> Il n'est pas pertinent de s'intéresser ici à l'ambivalence de la théorie de Marx : théorie compréhensive du capital et théorie ambitionnée de la construction du communisme, sans que les liens conceptuels n'apparaissent explicitement entre ces deux dimensions.

### 1. Compréhensivité ou normativité ?

Le statut de la compréhensivité du social, dans la variété des définitions de ce dernier terme<sup>2</sup>, apparaît non problématique dans la tradition académique, parce qu'il offre l'avantage stratégique de favoriser une inscription des sciences sociales dans le champ « des sciences » en général. Cette quête en légitimité scientifique n'est pas sans contreparties, dont l'une est d'occulter les discussions anti-positivistes menées au sein même des sciences sociales pour décrire la science telle qu'elle se fait et non telle qu'elle est censée être. Autrement dit, pour faire sciences, sans être nécessairement dures pour autant, les sciences sociales tendent à oublier que leur épistémologie diffère de celle des sciences en raison d'une capacité prédictive – disons – limitée, y compris pour les sciences sociales « métriques » (économétrie, sociométrie, psychométrie).

On pourrait certes nuancer : entre, d'une part, une physique et une chimie très prédictive, et, d'autre part, les sciences de la vie et de la terre qui le sont moins<sup>3</sup>, des hiérarchies se forment. Mais, dans tous les cas, la capacité de prédire, impliquant de calculer une marge d'incertitude, est au cœur des sciences. Alors qu'il s'avère envisageable, quoique problématique, d'exiger une preuve du concept aux sciences, une telle requête paraît dénaturer les sciences sociales. En dépit d'une demande institutionnelle forte<sup>4</sup>, par exemple d'évitement ou de résolution des conflits, rien ne vient démontrer que les sciences sociales soient susceptibles de répondre significativement à une telle demande. Normaliser le conflit (Simmel 1992) ou, dans une autre optique, traiter de la contestation comme un facteur de démocratisation (Habermas 1997) apparaissent comme des positions théoriques non recevables par les « décideurs ».

Inversement, une prétention à la normativité des sciences sociales fait académiquement problème, précisément parce qu'elle se présente comme une anticipation sur le réel. Cette anticipation s'avère d'autant plus surprenante que les sciences sociales sont faiblement prédictives. Du coup, cette normativité consiste surtout à formuler des conditions, non pas idéal-typiques, mais idéalisées dont l'agir social peut s'inspirer. En ce sens, une théorisation normative est moins une anticipation réaliste qu'un projet politique : l'exemple offert par les théories de l'émancipation comme alternative à la domination est emblématique de ce point de vue.

---

<sup>2</sup> Ce terme constitue une source de différenciations irréductibles entre, notamment : un social se référant à autrui (Weber), un social collectif (Durkheim), un social interactif (Goffman) et un social communicationnel (Luhmann et, très différemment, Habermas).

<sup>3</sup> Cette assertion résulte d'une coopération établie depuis plusieurs années, dans des opérations contractuelles avec des chercheurs de sciences sur la question des nanotechnologies.

<sup>4</sup> Dans des domaines marqués par des conflits désormais récurrents, notamment sur les questions d'environnement-santé.

S'il y a une tension entre ces deux orientations, ce clivage est bien évidemment plus complexe que présupposé. Tout en s'attachant d'abord à décrire une tendance à la rationalisation extensive, par le calcul monétaire et la bureaucratisation, Weber a pu soulever la question – normative – liée au poids de la cage d'acier dans laquelle s'enferment les sociétés modernes, montrant ainsi qu'il n'écartait pas toute perspective critique. En mettant en cause l'évolution contemporaine de la société, en raison de sa « démo-bureau-cratiation » (par la participation publique) et de la complexification conséquente du processus de décision, Luhmann (1999) s'écarte d'un projet essentiellement compréhensif<sup>5</sup>. Pour leur part, les théories normatives ne peuvent toujours s'abstraire d'une description des tendances observées, et l'exemple de Habermas peut être évoqué, spécifiant le fonctionnement du système économique capitaliste (Habermas 1978) tout en le considérant comme étant impossible à transformer de l'intérieur. Plus largement : la différence est patente entre une théorie (hégélienne) du déploiement de la Raison par / dans l'Etat et une théorie forte (habermassienne) de l'espace public comme expression de la raison communicationnelle face à l'Etat et au système en général.

## 2. La critique : un engagement ?

Qui plus est : critique, si l'on entend par là une conceptualisation d'abord tournée vers la mise en cause des formes sociales existantes, et normativité ont pu sembler s'identifier l'une à l'autre. Or, toute critique n'est pas nécessairement normative.

Ainsi, la théorie critique, telle qu'elle s'est formalisée dans l'Ecole de Francfort par un croisement entre Marx et Weber, est une théorie de la domination (Horkheimer et Adorno 1974), c'est-à-dire d'une perte de maîtrise des sujets de l'histoire sur leur devenir, pas une théorie de l'émancipation. Dans sa version marcusienne (Marcuse 1968) à la recherche d'une alternative à la domination à travers la formation visionnaire d'un « homme nouveau », le niveau d'abstraction atteint offre une fin mais non pour autant des repères opératoires pour l'émancipation.

En ce sens, une théorie critique *et* normative n'est pas réductible à la formulation, traditionnelle, de « l'engagement » – contestataire – au sens où la normativité des chercheurs ne fonde pas celle de la recherche. Ainsi l'Ecole de Francfort se propose-t-elle de construire une théorie alternative plus qu'une alternative, *stricto sensu*, aux formes sociales « dominantes ».

Par conséquent, c'est la socialisation du processus de recherche qui valide la pertinence d'un engagement qui, sans cela, ne serait qu'humaniste, car laissée au

---

<sup>5</sup> En s'en prenant régulièrement aux « Grünen » (parti des écologistes allemands) considérés comme des facteurs de troubles systémiques, Luhmann sort nettement de sa posture revendiquée : théoriser les opérations sociales.

libre-arbitre de chacun. Dans cette façon de penser, l'agir (*Handeln*) prime donc sur l'action (*Handlung*), et c'est parce que l'agir oriente l'action que les motivations qui caractérisent cette dernière prennent un sens. Peu importent les motivations d'action des chercheurs dans leur participation à un processus social dès lors qu'ils y participent, même pour des motifs divers.

Dès lors, la question de l'engagement du chercheur devient seconde par rapport à celle de l'engagement de la recherche dans l'espace public. Mais s'agit-il bien d'un engagement, au sens où : doit-on penser le rapport des sciences sociales à la « publicité » en termes de démarches volontaires ?

### 3. Quelle publicisation ?

Le rôle susceptible d'être assumé par la compréhensivité ou la normativité vis-à-vis de l'inscription de la recherche en sciences sociales dans la « vie publique », suppose de mieux déterminer ce que « public » veut dire.

Une dualité théorique traverse largement les sciences sociales, provoquant des usages flous de la notion de « public » et de ses notions déclinées : publicité, publicisation, espace public (ou sphère publique).

D'un côté, des travaux s'inspirent *de facto*, sans forcément s'y référer, de la prégnance du droit public qui détermine les contours de la puissance et du domaine publics, voire de l'intérêt général pour les versions les moins approfondies. Objet de recherche courant, les « politiques publiques » ou « l'action publique » sont alors considérées comme telles parce que relevant des institutions publiques, c'est-à-dire de l'Etat, au sens élargi du terme (système politico-administratif). Il s'agit donc d'une catégorisation *a priori*, qui ne se réfère pas nécessairement à des thèses compatibles, par exemple celles qui font du public un mode d'organisation liée à l'étendue des conséquences des transactions particulières, comme c'est le cas chez Dewey (Dewey, 2010<sup>6</sup>).

Dans cette version imprégnée du principe juridique, la transformation du secret en publicité permet de répartir ce qui relève du domaine public et du domaine privé : la rue, par exemple. L'espace public est un espace matériellement, voire physiquement, situé, qui n'est certes pas nécessairement de droit parce qu'il peut se construire et se conquérir par l'agir, mais ses principes ne peuvent être détachés de toute régulation juridique. Si la rue est un espace public, elle ne l'est pas indépendamment de ce qui définit qu'une rue est réglementairement publique ou privée. De ce point de vue, l'espace « public » en tant qu'il est situé n'est pas un concept fondamental.

---

<sup>6</sup> « Le public, en tant qu'il organisé au moyen de fonctionnaires et d'institutions matérielles qui prennent soin des conséquences indirectes, étendues et persistantes, des transactions privées ... » (Dewey 2010, p. 95).

En elle-même, cette approche a de la cohérence. Mais cette cohérence n'est active qu'à la condition d'éviter un brouillage entre un espace « public » (c)ouvert par l'Etat et un « espace public » ouvert par la communication, se formant en dehors de l'Etat et du système, contre lui d'une certaine manière.

De l'autre côté, à « publicité » est attribué l'antonyme de « secret » ou de « confidentialité » comme mode de fonctionnement de la politique. La question du secret, Luhmann l'a bien montré (Luhmann, 2001), est primitivement liée à l'absolutisme monarchique. En ce sens, la publicité contredit le fonctionnement d'un système politique stratifié. L'opinion publique, main invisible de l'absolutisme, devient la main visible du système politique moderne. Sur ce point particulier, Luhmann et Habermas s'accordent de fait, même si Luhmann conçoit l'opinion publique comme se formalisant par les médias de masse (Luhmann, 2000), alors que Habermas réévalue progressivement son concept d'opinion publique en le détachant des médias de masse jugés inaptes à favoriser la formation de points de vue par des discussions libres, égalitaires et solidaires.

Il s'avère donc possible d'identifier un concept de « public » dépassant le principe d'accessibilité à tous. L'antonyme de la « publicité » est alors la régulation systémique moderne. En ce sens, la publicisation des recherches en sciences sociales devrait s'évaluer en fonction de leur emparement par l'espace public.

Dans ce cadre, la question de la publicisation des résultats de recherche peut certes se poser en regard de celle du secret<sup>7</sup> ou, plus concrètement, de la confidentialité des données recueillies par enquêtes, notamment en raison de l'émergence de thèmes publics sensibles, susceptibles de provoquer des affaires ou des scandales.

#### **4. Les risques du scandale**

L'émergence, à partir des années 1960, d'une thématique publique des risques technologiques a ainsi perturbé la dynamique antérieure des rapports sociaux et a poussé à des recompositions dans les sciences sociales. Alors que, dans un premier temps long, les questions d'environnement ont occupé une place marginale dans les programmes de recherche<sup>8</sup>, elles sont désormais au premier plan, intégrant parfois les sciences : « *On a modifié notre intitulé de programme. C'était : changements*

---

<sup>7</sup> L'expérience de recherches menées sur le nucléaire, régi par le secret-défense, pourrait être évoquée pour expliciter la complication liée à certains terrains. Le mouvement anti-nucléaire s'avère, pour d'autres raisons, lui-même très restrictif dans son rapport aux chercheurs.

<sup>8</sup> De nombreux entretiens avec des chercheurs ayant porté cet objet de recherche fondent sans restriction cette proposition.

*environnementaux et société, et c'est devenu : société et changements environnementaux* »<sup>9</sup>.

Pretenant acte de la montée de nouvelles contestations amenant à déplacer l'idée que le travail salarié serait l'expérience primordiale de l'oppression (Offe, 1997), les théorisations des nouveaux mouvements sociaux (Melucci, 1978) ont mis en évidence que la contestation du système s'est universalisée<sup>10</sup>, c'est-à-dire qu'elle s'est affranchie des lignes de fracture antérieures (la lutte de classes) pour fonder des domaines d'agir<sup>11</sup> ne reposant plus sur une base de classe.

D'abord affaire d'experts (Fressoz, 2012) et de propriétaires, la thématique des risques technologiques a vu son caractère public se transformer : l'opinion publique bourgeoise, de notables en quelque sorte, est, selon un processus de longue durée, devenue une opinion publique « tout court » en s'universalisant. En d'autres termes, l'opinion publique s'est reconfigurée à travers des points de vue non réductibles à des conflits d'expertises ou professionnels. Cette évolution a transformé la mise en public des questions de risques. Le cas de l'amiante est devenu un problème de santé publique quand des victimes (des enseignants de collège) sont apparues en dehors de la sphère du travail industriel (Henry 2007), pourtant fortement affectée. Même si les médias de masse ont joué un rôle actif, la publicisation durable du « scandale » relève d'un investissement marqué par les porteurs de causes environnementales et sanitaires, rejoints progressivement par les organisations de travailleurs.

Cette montée des nouveaux mouvements sociaux a modifié le rapport de la contestation aux médias de masse. On sait (Luhmann, 2000) que ces derniers ont un besoin constant de renouvellement des informations – surprenantes<sup>12</sup> –, qui perdent leur qualité d'information dès lors qu'elles sont publiées, un besoin auquel répondent, particulièrement, la survenue de « scandales » ou de « catastrophes » : le thème des risques fournit aux médias une partie de ce qui leur est nécessaire et, aussi, à la contestation sociale un écho amplifié de ses revendications.

Or, la recherche, qu'elle soit compréhensive ou normative, ne peut fonctionner comme les médias de masse par la multiplication de « scoops », de révélations. Même si, dans les deux cas, est constant le besoin en renouvellement d'informations puisque la recherche ne peut fonctionner sans nouveauté, deux rapports au temps scandent la dynamique des médias et de la recherche. Alors que les médias ont un horizon limité au quotidien ou à des périodes très courtes, la recherche se particularise par sa longue durée, institutionnellement consacrée<sup>13</sup>. En

<sup>9</sup> Entretien avec un responsable de programme dans une agence de recherche (avril 2013).

<sup>10</sup> On ne s'intéressera pas dans ce texte aux problèmes posés par des exigences universalistes liées à l'intimité (la contraception, l'avortement, le « mariage pour tous » étant la dernière en date).

<sup>11</sup> Incluant les usages privés du corps, ce qui ne peut plus s'ancrer dans les conflits de classe.

<sup>12</sup> Ce qui est une redondance, bien évidemment.

<sup>13</sup> Il suffit de considérer la durée des thèses et des opérations de recherche contractuelles.

ce sens, la recherche ne peut vivre d'alertes et de scandales. Parce qu'elle doit comporter une caractéristique de compréhension, y compris dans sa dimension normative, la recherche ne peut procéder qu'en opérant une distinction avec le fonctionnement régulé des médias de masse, faute de quoi elle perdrait son caractère spécifique, donc sa raison d'être<sup>14</sup>.

Que des lanceurs d'alerte (Chateauraynaud et Torny, 1999) puissent être périodiquement identifiables ne constitue pas un élément nouveau en lui-même. Néanmoins, les lancements d'alertes contemporains ont une réalité historicisée : ils s'insèrent dans une nouvelle dynamique contestataire qui a soulevé et construit des problèmes de risques, contre le système. Le traitement de ces alertes dépend donc de l'aptitude de l'agir contestataire à s'en emparer et à les porter au-delà de leur seule diffusion de masse. La « médiatisation » des alertes implique, par construction, un renouvellement des thèmes, contribuant à leur accorder une durée de vie limitée. Elle va donc dépendre de la possibilité pour l'espace public de maintenir le niveau d'alerte, plus que de la teneur de l'alerte elle-même.

Cependant, en pratique, le mode de fonctionnement de la recherche en sciences sociales la conduit plutôt à s'appuyer sur des mouvements qu'à les impulser. Même sur un sujet tel que les risques, électrisant le système par ses effets non maîtrisables, l'expérience ne permet pas de discerner beaucoup d'alertes qui seraient à la fois issues des sciences sociales *et* transformées en dynamique contestataire.

En se référant à des contre-exemples possibles se pose la question de savoir si les sciences sociales disposent d'une aptitude à faire durer l'alerte : l'événement créé par le refus de la légion d'honneur par une chercheuse (sociologue) de l'Inserm, en est une indication. Ce n'est pas tant la décoration elle-même que l'absence de protection du chercheur dans ses lancements ou amplifications d'alertes qui justifie ce refus<sup>15</sup>. Ceci n'obère en rien le potentiel novateur des recherches, mais on est ainsi conduit à relativiser le problème posé par leur caractère confidentiel. D'une certaine façon, l'académisme et ses règles de fonctionnement fondées sur l'évaluation par les pairs et des modes de financement par le système limitent la tension entre confidentialité et publication. L'autocontrôle de la recherche, à partir d'institutions multiples, gère le rapport entre déontologie et impératif de publication. Autant qu'une règle déontologique telle que le respect de l'anonymat, la confidentialité régulée apparaît être une condition pratique de la continuité de la recherche.

---

<sup>14</sup> A contrario la médiatisation de masse de chercheurs ne débouche pas nécessairement sur leur reconnaissance par le milieu académique.

<sup>15</sup> Lettre du 31 juillet 2012 (<http://www.asso-henri-pezerat.org/wp-content/uploads/2012/08/Refus-leg-dhonneur-ATM-2.pdf>).



### 5. Vers une dimension véritablement « publique » de la recherche ?

Il est bien acquis que la recherche n'est pas sans effet en retour, parfois immédiat, sur elle-même. La pratique de l'entretien « sociologique » met en évidence ses conséquences sur la (re)présentation du problème par tout interlocuteur de chercheurs. En termes luhmanniens on pourrait dire que l'observation d'un observateur de premier ordre (le praticien) par un observateur de second ordre (le chercheur) ne peut être entièrement neutralisée. D'une part, elle pousse régulièrement le praticien à reformuler sa (re)présentation : « *tiens, je ne l'avais jamais formulé comme ça* » ; d'autre part, elle crée des problèmes mal identifiés par le praticien : « *je n'avais pas pensé à ça, effectivement* »<sup>16</sup>. Cet entrelacement des niveaux d'observation, auquel se heurtent tous les « manuels » de méthodologie, contribue, quoique modérément, à créer des problèmes inattendus, dont il reste à savoir dans quelles conditions ils se publicisent.

Se référer à ce type d'interaction, au sens étroit du terme, n'ayant rien d'innovant, on doit donc se tourner vers un second niveau : les recherches en sciences sociales sont-elles constituantes d'une publicisation de leur objet. Ou, en d'autres termes, dans quelles conditions une recherche est-elle susceptible d'être partie prenante de l'espace public ?

Conceptuellement, cette question doit être traitée à travers l'examen des rapports du système scientifique, en particulier du sous-système des sciences sociales qui a sa régulation propre, à l'espace public. Dans cette perspective, on se trouve devant un paradoxe. D'un côté les sciences sociales prennent leur environnement pour objet, y compris l'espace public lui-même le cas échéant ; de l'autre le fonctionnement des sciences sociales relève de principes de régulation clôturant la recherche vis-à-vis d'intrusions issues d'autres espaces sociaux, au nom de l'indépendance de toute pratique scientifique.

On peut alors s'interroger sur la capacité de la recherche en sciences sociales à entrer activement dans l'espace public alors que, y compris dans sa dimension normative, la recherche se développe en maintenant l'espace public dans son environnement, comme objet en quelque sorte.

Cependant, les évolutions structurelles de la politique de la recherche mettent au jour de nouvelles tendances : la prégnance croissante des « facteurs humains et sociaux », de plus en plus souvent placés en tête de liste des orientations d'organismes de recherche<sup>17</sup> ; le mouvement de « *smart specialization* » (Foray, David, Hall, 2011) qui ancre l'ensemble de la recherche dans une politique de régionalisation, resserrant son rapport aux territoires, donc accroissant sa capacité à

---

<sup>16</sup> Un phénomène régulièrement rencontré sur le « terrain ».

<sup>17</sup> On se réfère ici à la contribution du CNRS à la Stratégie Nationale de la Recherche (SNR), 1<sup>er</sup> juin 2013.

se publiciser dans un espace restreint par une plus grande proximité de l'espace public.

### Conclusion

Non sans risques, on pourrait alors poser une hypothèse pour des travaux ultérieurs : que ces transformations, tendues vers la finalisation et la spécialisation : la *smart specialisation*, soient peu recevables par le milieu académique, surtout celui des sciences mais aussi celui des sciences sociales, ne fait aucun doute. Anticiper des résultats de recherche est, à n'en pas douter, d'autant plus contradictoire avec la recherche elle-même que la finalité est donnée d'avance.

Ces transformations revêtent cependant une dimension intéressante si l'on veut bien admettre qu'elles sont l'opportunité pour les sciences sociales de repenser leur mise en public, c'est-à-dire de s'interroger sur leur potentiel de changement des pratiques ... sociales.

### Références

- Chateauraynaud, F., & Torny, D. (1999). *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Paris : EHESS.
- Dewey, J. (2010). *Le public et ses problèmes*. Paris : Gallimard, folio essais.
- Foray, D., David, P. A., & Hall, B. H. (2011). *From academic idea to political instrument, the surprising career of a concept and the difficulties involved in its implementation*. Retrieved from: [http://infoscience.epfl.ch/record/170252/files/MTEI-WP-2011-001-Foray\\_David\\_Hall.pdf](http://infoscience.epfl.ch/record/170252/files/MTEI-WP-2011-001-Foray_David_Hall.pdf)
- Fresso, J.-B. (2012). *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*. Paris : Seuil.
- Habermas, J. (1978). *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*. Paris : Payot.
- Habermas, J. (1997). *Droit et démocratie. Entre faits et normes*. Paris : Gallimard.
- Henry, E. (2007). *Amiante, un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Horkheimer, M., & Adorno, T. (1974). *La dialectique de la Raison: fragments philosophiques*, Paris : Gallimard (coll. Tel).
- Luhmann, N. (2000). *The Reality of Mass Media*. Cambridge: Polity Press.
- Luhmann, N. (1999). *Politique et complexité*. Paris : Cerf.

Luhmann, N. (2001). « L'opinion publique ». *Politix*, vol 14, Troisième trimestre, 25-59, doi: 10.3406/polix.2001.1171.

Marcuse, H. (1968). *L'homme unidimensionnel*. Paris : Les Editions de Minuit.

Melucci, A. (1978). « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux ». *Sociologie et société*, X, 2, 37-53.

Offe, C. (1997). *Les démocraties modernes à l'épreuve*. Paris : L'Harmattan.

Simmel, G. (1992). *Le conflit*. Paris : Circé.

